



Le 7 juillet prochain, vous et moi, comme plus de deux millions d'autres français répartis de par le monde, nous fêterons le 60^{ème} anniversaire de l'AFE, l'Assemblée des Français de l'Étranger.

C'est en effet le 7 juillet 1948 qu'est né le **Conseil Supérieur des Français de l'Étranger** (CSFE), à l'initiative des grands organismes des Français de l'étranger, dont l'UFE, qui estimaient que les citoyens français résidant à l'étranger devaient pouvoir faire entendre leur voix, et ce, bien qu'il existât déjà des sénateurs représentant les Français de l'étranger (à l'époque, il y en avait 3).

Le CSFE est composé de membres, appelés « conseillers » et représentant les Français de l'étranger auprès du ministre des Affaires Étrangères (qui le préside). Depuis sa création et jusqu'à aujourd'hui, le CSFE n'a eu de cesse de se réformer, dans son fonctionnement, ses missions et le nombre de ses conseillers. Ces divers changements étaient rendus nécessaires afin de prendre en compte l'évolution démographique des communautés françaises.

Parmi ces réformes, citons quelques dates clefs :

- Avec la constitution de 1958 (5^e République), le CSFE devient collège électoral pour l'élection des sénateurs représentant les Français de l'étranger (aujourd'hui au nombre de 12 !) Il acquiert ainsi une dimension et une légitimité politique.
- La loi du 7 juin 1982 instaure le suffrage universel pour l'élection de ses membres. Chaque Français de l'étranger peut alors voter pour désigner ses représentants au sein du CSFE. Une telle disposition confirme plus encore sa légitimité et développe son influence.
- Avec la loi du 9 août 2004, le CSFE fait « peau neuve » et change de nom pour devenir l'AFE, l'Assemblée des Français de l'Étranger. Loin d'être simplement sémantique, ce changement de nom traduit la reconnaissance de la « collectivité publique des Français établis hors de France ». Dans le même temps, ses missions sont repensées, son fonctionnement adapté et la carte électorale révisée. Le nombre de circonscriptions augmente, il passera de 48 à 52 d'ici à juin 2009 ; et le nombre de conseillers de 150 à 155 d'ici à juin 2009.

La circonscription du Caire (la nôtre, aujourd'hui composée de l'Éthiopie, du Soudan et de l'Égypte) est également redéfinie, puisqu'elle ne comptera

plus que le Soudan et l'Égypte à partir de juin 2009.

Aujourd'hui, l'AFE et ses conseillers exercent **un rôle institutionnel majeur**. D'une part, lors de l'élection des Sénateurs représentant les Français de l'étranger et, d'autre part, parce que chaque conseiller peut parrainer un candidat à l'élection du Président de la République (les fameuses 500 signatures !) Les conseillers de l'AFE disposent donc d'une véritable autorité politique et sont répartis au sein de 2 groupes principaux : l'ADFE (Association Démocratique des Français de l'Étranger) et l'UFE (Union des Français de l'Étranger). Cette dernière est très largement majoritaire au sein de l'AFE.

Mais les conseillers ont aussi **un rôle représentatif**, tout aussi important et qui concerne directement les Français de l'étranger. Ils siègent en effet dans diverses instances, telles que la Caisse des Français de l'Étranger (CFE), l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), la Commission Nationale des Bourses, la Commission Permanente pour l'Emploi et la Formation Professionnelle, etc., au sein desquelles ils défendent ardemment les droits et les intérêts des expatriés.

Au niveau local, c'est-à-dire au niveau de la circonscription dont ils sont les élus, les conseillers AFE sont membres de droit des organismes consulaires. Ils sont à ce titre régulièrement consultés par les services des consulats et des ambassades, sur tous sujets ayant trait aux questions et problèmes qui nous intéressent au quotidien, dans de multiples domaines tels que la sécurité, l'emploi, la formation professionnelle, la protection et l'action sociale, les bourses scolaires, etc.

60 ans de bons et loyaux services, certes. Mais il faut aussi souligner que, même si nos conseillers sont efficaces, ils ne peuvent pas beaucoup s'ils ne trouvent pas en chacun d'entre nous un soutien quotidien dans leur mission. Chaque expatrié de par le monde se doit donc de soutenir cette assemblée en participant sans réserve aux élections des conseillers de l'AFE.

Pour ce qui concerne la circonscription du Caire, elles auront lieu en juin 2009. La section Égypte de l'UFE jouera bien évidemment son rôle à l'occasion de ce renouvellement.

Plus d'informations sur www.assemblee-afe.fr

Frédéric Lombard